EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **15 décembre 2011 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quinze décembre deux mille onze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 08 décembre 2011, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Patricia AUCOUTURIER à Cyril CINEUX, Sandrine BERGEROT-RAYNAL à Pascaline BIDOUNG, Fatima CHENNOUF-TERRASSE à Alain LAFFONT, Corinne NAJIM à Jacques LANOIR**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Jean-Philippe VALENTIN entre en séance à partir de la question n° 2.
Monsieur Michel FANGET donne pouvoir à Madame Christine PERRET et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Madame Danielle AUROI et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Monsieur Jean-Michel DUCLOS donne pouvoir à Madame Sandrine CLAVIERES et quitte la séance à partir de la question n° 7.
Madame Odile SAUGUES donne pouvoir à Monsieur Olivier BIANCHI et quitte la séance à partir de la question n° 7.

A partir de la question n° 7, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 53

CESSION DE CERTIFICATS D'ÉNERGIE

La loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique (POPE) du 13 juillet 2005 a créé le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Ce dispositif instaure une obligation d'économie d'énergie aux vendeurs d'énergie et de carburants exprimée en kWh cumulé actualisé (kWh cumac).
L'attribution de CEE s'inscrit dans un processus légal strict contrôlé par les services de l'état (DREAL).
Les CEE sont exclusivement matérialisés par leur inscription au registre national des certificats d'économies d'énergie, accessible au public et destiné à tenir la comptabilité des certificats obtenus.
Depuis une plate-forme électronique (www.emmy.fr), les acteurs du dispositif peuvent vendre ou acheter des CEE. Le prix moyen auquel ces certificats ont été acquis ou vendus est publié par l'Etat : au 30 octobre 2011, le cours du CEE s'établit à 0,41 c€ HT/kWh cumac.

Les collectivités ont la possibilité de faire valoir les économies d'énergie réalisées sur leur patrimoine et de valoriser les CEE ainsi obtenus en les cédant à des acteurs obligés.
La Ville de Clermont-Ferrand s'est engagée dans le dispositif en valorisant les résultats des travaux d'économie d'énergie conduits sur son patrimoine depuis 2007 (isolation de combles perdues, remplacement de menuiseries, modernisation de chaufferies…).

Par délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2011, deux ventes ont été autorisées :

Société SOGEMAT, société locale de vente de fioul domestique :
- vente de 6 000 000 kWh cumac en 2011 au prix plancher de 0,4 c€ HT/kWh cumac,
- possibilité de vente de 6 000 000 kWh cumac par an en 2012 et 2013 à ce même prix (hors fluctuation importante du prix de marché d'ici là).

Société DISTRIDYM :
- vente de 50 000 000 kWh cumac dans les meilleurs délais au prix de 0,45 c€ HT/kWh cumac.

La société SOGEMAT ne s'est pas manifestée pour l'acquisition des certificats, la transaction avec la société DISTRIDYN a été réalisée.

Ainsi, au 31 octobre 2011, la ville de Clermont-Ferrand dispose d'environ 35 000 000 kWh cumac qui peuvent être valorisés financièrement.

La société DISTRIDYN souhaite se porter acquéreur de ces certificats au prix de 0,45 c€ HT/kWh cumac.

Il est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer tous actes concernant :

Société SOGEMAT :
- l'annulation de l'autorisation de vente des certificats,

Société DISTRIDYM :
- la vente de 35 000 000 kWh cumac dans les meilleurs délais au prix de 0,45 c€ HT/kWh cumac soit 157 500 €.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 décembre 2011

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Odile VIGNAL